



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Prévoyance

CCN des Maisons d'alimentation
à succursales, des supermarchés
et des hypermarchés « gérants
mandataires non salariés »



**Le régime
de prévoyance**

Sommaire

- 4 Les garanties de votre régime de prévoyance
- 7 Taux de cotisation
- 9 Le programme de prévention
- 11 Votre garantie assistance
- 12 L'espace internet dédié à votre profession

Votre régime de prévoyance

L'accord Collectif National des Maisons d'alimentation à succursales, des supermarchés et des hypermarchés « gérants non salariés » du 18 juillet 1963 a instauré la mise en place d'un accord de prévoyance pour les gérants mandataires non salariés.

Cet accord de prévoyance protège les gérants mandataires non salariés lors des aléas de la vie : arrêt maladie, accident, invalidité, décès.

Une garantie assistance complète l'adhésion au régime de prévoyance. Les gérants mandataires non salariés bénéficient du programme de prévention Branchez-vous santé.

AG2R Prévoyance est l'assureur choisi par les partenaires sociaux pour gérer le régime de prévoyance.

Les garanties de votre régime de prévoyance (en vigueur)

Garantie		Prestations	
Décès – Incapacité permanente totale (IPT)			
Quelle que soit la situation de famille		100 % de la commission de référence majorée de 30 % par enfant à charge	
Double effet			
Décès du conjoint non remarié, du partenaire de PACS ou du concubin postérieur ou simultané au décès du gérant		Capital de 1 plafond annuel de la Sécurité sociale de l'année civile écoulée majoré de 10 % sera versé par parts égales aux enfants	
Incapacité temporaire de travail *			
Origine de l'arrêt	Ancienneté requise	Délai de carence (franchise)	
Maladie ou accident de la vie privée	1 an dans l'entreprise	12 jours calendaires	95 % des commissions nettes limitées à la tranche A + 70 % des commissions nettes limitées à la Tranche B
Accident du travail	1 mois dans l'entreprise	Nulle	95 % des commissions nettes limitées à la Tranche A + 70 % des commissions nettes limitées à la Tranche B
Hospitalisation ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins 15 jours	1 an dans l'entreprise	Nulle	95 % des commissions nettes limitées à la Tranche A + 70 % des commissions nettes limitées à la Tranche B
Invalidité *			
1 ^{re} catégorie		6 % des commissions brutes limitées à la Tranche A	
2 ^e et 3 ^e catégories ou incapacité permanente professionnelle pour un taux égal ou supérieur à 66 %		10 % des commissions brutes limitées à la Tranche A	

* La date initiale de l'arrêt de travail doit être postérieure à la date d'effet du contrat d'adhésion.

Garantie**Prestations****Assistance**

Mondial assistance
Tél. : 0800 100 010
 et lors de l'appel préciser « gérants mandataires non salariés » et le numéro de protocole : 920 915

- conseil social
- soutien psychologique
- en cas d'arrêt de travail de plus d'un mois suite à une hospitalisation : services à la personne, teleassistance, aide au retour à la vie professionnelle
- en cas de décès du bénéficiaire : aide à l'organisation des obsèques, services à domicile....

Prévention

Mesures d'actions individuelles de prévention au profit des gérants mandataires non salariés.

Actions en lien avec le traitement des cancers et la prévention de leurs récives

Aide à la décision thérapeutique, notamment opératoire, d'un cancer (la pertinence médicale de cette aide est subordonnée à l'avis des médecins en charge du patient (oncologues ; chirurgien...)).

Nature de l'action	Prise en charge d'un forfait d'acte d'analyse aboutissant à la modélisation 3D des structures anatomiques et pathologiques d'un patient visibles à partir de son image médicale 3D (Scanner ou IRM) pour un patient ayant une suspicion de cancer opérable
Bénéficiaires	Les personnes assurées au titre du présent régime (assuré principal et ayant droit le cas échéant)
Niveau de prise en charge	À hauteur de 650 € HT/acte

Prévention des récives de cancers

Nature de l'action	Programme d'accompagnement progressif et personnalisé de lutte contre les récives après un traitement de cancers à partir des interventions non médicamenteuses suivantes : activité physique adaptée, alimentation et engagement motivationnel. Accompagnement d'une durée de 3 à 12 mois selon un niveau d'intervention et de progression défini par les professionnels de santé du programme.
--------------------	---

Actions en lien avec le traitement des cancers et la prévention de leurs récurrences

Prévention des récurrences de cancers

Bénéficiaires	Les personnes assurées au titre du présent régime (assuré principal et ayant droit le cas échéant)
Niveau de prise en charge	Prise en charge totale et directe du coût du programme

Bilans de prévention

Bilan de prévention personnel

Nature de l'action	Accès à un bilan personnel de prévention en ligne permettant une analyse des habitudes de vie et des conseils personnalisés en prévention
Bénéficiaires	Les personnes assurées au titre du présent régime (assuré principal et ayant droit le cas échéant)
Niveau de prise en charge	Prise en charge totale et directe du coût du programme

Taux de cotisation

(en vigueur au 1^{er} avril 2023)

Garanties	Taux
Décès - Invalidité permanente totale	0,31 % TA + 0,29 % TB
Incapacité de travail	1,03 % TA + 1,74 % TB
Invalidité	0,48 % TA
Portabilité des droits	0,02 % TA + 0,03 % TB
Total	1,84 % TA + 2,06 % TB

(*) y compris la garantie assistance : 0,02% TA

TA = Tranche A : partie des commissions brutes soumises aux cotisations sociales, limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale.

TB = Tranche B : partie des commissions brutes soumises aux cotisations sociales, comprise entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

Répartition des taux de cotisation :

- Employeur : 70 %
- Gérant mandataire : 30 %



Le programme branchez-vous santé

Qu'est-ce que le programme Branchez-vous santé ?

Branchez-vous santé est un programme de prévention conçu pour préserver votre santé. Il est inclus dans le cadre de votre régime de prévoyance de branche.

Les missions de Branchez-vous santé :

- Vous accompagner pour prendre en main votre santé ;
- Vous offrir les meilleures prises en charge pour prendre soin de vous ;
- Vous donner les informations utiles pour améliorer votre qualité de vie au quotidien.

Le programme « Branchez-vous santé » a reçu l'Argus d'Or 2020 dans la catégorie « Assurance de personnes santé/prévoyance collective ».



Vous accompagner en cas de traitement des cancers et vous aider à prévenir les récurrences

Prise en charge de l'innovation médicale Visible Patient en cas de traitement

Pour améliorer les chances de réussite d'une éventuelle opération et pour définir la thérapie optimale à mettre en place dans le traitement d'un cancer, une technologie innovante permet une analyse complète de l'organe atteint et la modélisation en 3D. Cet acte médical est pris en charge intégralement par le programme Branchez-vous santé.

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de cette innovation, demandez un avis médical auprès de votre médecin ou complétez le formulaire au lien suivant : <https://www.visiblepatient.com/patient/>

Redevenir acteur de sa santé après un cancer

Branchez-vous santé a créé un programme novateur d'accompagnement dans la lutte contre les récurrences grâce à l'utilisation des interventions non médicamenteuses (INM) : **Le #ParcoursINM après cancer**. Il allie activité physique adaptée, alimentation et engagement motivationnel pour permettre aux personnes en fin de traitement de se remettre en forme et ainsi limiter les risques de récurrences.

Si vous souhaitez bénéficier de ce parcours à la fin de votre traitement, contactez dès à présent les infirmières du dispositif au 0 801 801 321 (service et appel gratuits).

Faites le point sur votre santé

et trouver les bons conseils « En Quête de Vie » vise à donner à chacun les clés pour faire évoluer son comportement vis à vis de sa santé et notamment en identifiant les facteurs de risque sur quatre thématiques de santé essentielles : N'attendez plus pour devenir maître de votre santé et réalisez le questionnaire en ligne tout en bénéficiant de conseils adaptés.

Pour vous tester, connectez-vous sur le site : www.eqdv.fr

Retrouvez toutes les informations sur le programme « Branchez-vous santé » : www.ag2rlamondiale.fr/branchez-vous-sante



Votre garantie assistance

Afin de compléter votre régime de prévoyance, vous bénéficiez d'une garantie assistance face aux aléas de la vie :

- Suite à une hospitalisation de plus d'un mois, vous pouvez bénéficier de :
 - d'une aide à domicile, pour se sentir en sécurité durant sa convalescence,
 - pour se sentir en sécurité durant sa convalescence : téléassistance ponctuelle,
 - aide au retour à l'emploi,
 - accompagnement psychologique.
- En cas de décès du gérant ou co-gérant :
 - service d'information,
 - aide à l'organisation des obsèques,
 - aide et soutien au conjoint et à ses enfants,
 - assistance à l'insertion ou à la réinsertion dans le monde professionnel du conjoint survivant,
 - soutien ou accompagnement psychologique.

Tous les détails de ces garanties assistance figurent dans la notice

assistance des gérants mandataires non salariés, notice que vous trouverez dans votre espace internet dédié :

<https://www.ag2rlamondiale.fr/conventions-collectives-nationales/ccn-gerants-mandataires/offre-offre-de-prevoyance-a-destination-de-la-ccn-gerants-mandataires>

Toute demande de mise en œuvre de l'une des prestations de la garantie assistance doit être formulée directement par le bénéficiaire ou ses proches auprès de Mondial assistance par l'un des moyens ci-après :

- téléphone : 0 800 100 010 (appel non surtaxé) accessible 24H/24, 7j/7 en indiquant le nom « gérants mandataires non salariés et le n° de protocole 920.915 en indiquant le nom et prénom du bénéficiaire, l'adresse exacte du bénéficiaire, numéro de téléphone où le bénéficiaire peut être joint
- accès sourds et malentendants (24H/24) : <https://accessibilite.votreassistance.fr>

L'espace internet dédié à votre profession

Vous bénéficiez d'un espace dédié à votre branche professionnelle sur le site ag2rlamondiale.fr

Pour y accéder :
<https://www.ag2rlamondiale.fr/conventions-collectives-nationales/ccn-gerants-mandataires>



Véritable outil de l'offre de protection sociale dédiée aux entreprises et aux gérants mandataires non salariés de votre branche professionnelle, l'espace internet permet de retrouver l'ensemble des éléments du régime :

- garanties et taux de cotisation ;
 - notice d'information ;
 - notice d'assistance ;
 - textes officiels... ;
- et de télécharger les documents nécessaires au bon fonctionnement de celui-ci :
Demande de prestations décès,
rentes, incapacité de travail,
rente d'invalidité.

Notre offre de solutions pour les particuliers et professionnels

J'entre dans la vie active

Couvrir mes dépenses de santé
Me constituer un capital
Assurer mon logement
Préparer ma retraite

J'achète, je vends

Épargner et investir
Assurer mes biens
Assurer mon animal

Je me protège, moi et mes proches

Étendre ma couverture santé
Se constituer et transmettre
un patrimoine
Me protéger en cas d'imprévu
Optimiser ma rémunération

Je prépare ma retraite

Me protéger en cas d'imprévu
Me constituer un capital Revenu pour la vie
Conseil carrière et retraite
Simuler le montant de ma retraite

Je suis à la retraite

Couvrir mes dépenses de santé
Transmettre un patrimoine ou mon
entreprise
Conseil retraite

Et la dépendance ?

En cas de perte d'autonomie
Me loger
Être écouté et conseillé
S'occuper d'un proche dépendant

Nos conseillers sont là
pour échanger avec vous,
vous écouter et vous
accompagner dans vos choix.

www.ag2rlamondiale.fr

AG2R LA MONDIALE

14-16 boulevard Malesherbes
75379 PARIS cedex 08

AG2R Prévoyance - Institution de prévoyance
régie par le Code de la Sécurité sociale
Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R
14-16, boulevard Malesherbes 75008 PARIS
SIREN 333 232 270.

